



Chômeurs en fin de droits : il est temps d'innover

400 000 personnes selon Pôle emploi, 360 000 pour les partenaires sociaux, 200 000 selon le gouvernement. Personne n'est d'accord sur le nombre de chômeurs en fin de droits qui vont se retrouver sans revenu de remplacement en 2010. Une querelle de chiffres qui a permis aux syndicats de salariés de bloquer les discussions et de s'exonérer de toute proposition favorisant un retour rapide dans l'emploi des bénéficiaires de la solidarité nationale. Le Cerf considère, en effet, particulièrement en période de crise, qu'il est toujours préférable d'inciter le retour à l'emploi plutôt que le maintien au chômage qui pèse sur l'activité et les autres salariés. La déshérence sociale et le sentiment d'inutilité ajoutés au coût économique et social, sont destructeurs pour la cohésion nationale. Bref, il faut tout mettre en œuvre pour payer une personne à travailler plutôt que de la laisser au bord de la route, et constater, impuissant, la dégradation de l'économie.

Le Cerf préconise donc que pour toute embauche en CDI d'un chômeur en fin de droits, son salaire brut chargé vienne en diminution des charges à payer par l'entreprise. Ainsi, ce coup de pouce donné aux personnes sans emploi revient à donner un coup de pouce à l'activité et aux recettes sociales et fiscales : à masse salariale égale, l'entreprise bénéficie de l'arrivée de nouvelles compétences pour l'aider à remplir son carnet de commande et répondre à la demande. A terme, les recettes de l'Etat ne peuvent qu'augmenter avec la hausse de l'activité et de la croissance. Le Cerf propose que cette mesure audacieuse soit expérimentée sur l'année 2010 et limitée aux entreprises de moins de 50 salariés. A charge pour le gouvernement d'en mener une évaluation. L'exécutif n'a rien à y perdre, tout à y gagner.

La CGT s'oppose bien sûr à toute participation de l'UNEDIC au financement de ce type de dispositif. Le Cerf doit donc faire le constat que les propositions des syndicats visent seulement à indemniser ces chômeurs sur une durée plus longue et donc à les maintenir plus longtemps hors de l'emploi, et rendre plus difficile leur retour à la vie active. Plusieurs syndicats plaident notamment pour un assouplissement des conditions d'attribution de l'ASS et la création d'une allocation spécifique de crise cofinancée par l'assurance chômage et l'Etat. Cette politique de traitement social du chômage, déjà à l'œuvre depuis trente ans, a démontré son inefficacité car son coût pèse sur la production et le pouvoir d'achat, et ne permet pas de faire baisser le nombre de chômeurs.

Le gouvernement doit donc sortir de ce cercle vicieux qui consiste à dépenser toujours plus pour les chômeurs sans résultats, en faisant payer aux entreprises les salaires de leurs employés et les indemnités des personnes sans emploi, au lieu que le secteur productif marchand paie des actifs pour créer des richesses et participer au financement de la solidarité nationale. A l'heure de la réforme des retraites et au moment où le gouvernement cherche à faire monter le taux d'emploi des seniors, il est capital que toujours plus d'actifs participent à l'effort national pour la relance de l'économie par le travail. C'est à cette condition seulement que le redressement des comptes publics pourra devenir réalité.

Je vote pour, par mail : jevotepour@lescreateurs.org
ou par fax au 09 56 74 23 73

Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à votre réseau et à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises - Association loi 1901
24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - Fax : 09 56 74 23 73 - www.lescreateurs.org